



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES VINICOLES

7, RUE DE MADRID 75008 PARIS - ☎ 01 45 22 75 73 - E-MAIL : NETVS.ORG

E.G.V.F. (ENTREPRISES DE GRANDS VINS DE FRANCE)

A.F.E.D. (ASSOCIATION FRANCAISE DES EMBOUTEILLEURS DISTRIBUTEURS DE VINS ET SPIRITUEUX)

PARIS LE 19 DECEMBRE 2007

RÉFORME DE L'OCM VITIVINICOLE

LES NÉGOCIANTS EN VINS FRANÇAIS, SE FÉLICITENT DU COMPROMIS AUQUEL VIENNENT D'ARRIVER LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE À BRUXELLES, OUVRANT LA VOIE AUX RÉFORMES QUI PERMETTRONT AUX ENTREPRISES ET AUX VINS FRANÇAIS D'ÊTRE PLUS COMPÉTITIFS, TANT SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR QUE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS.

L'**AGEV** (**EGVF** et **AFED**), qui représente l'ensemble des entreprises de l'aval de la filière vinicole française, souligne que même si des pans entiers de la proposition initiale de la Commission Européenne ont été remis en cause par les négociations au sein du Conseil, il n'en reste pas moins que :

- Le redéploiement des moyens financiers vers les programmes nationaux, doit permettre de privilégier les réponses aux attentes des consommateurs et la conquête des marchés ;
- Les mesures de régulation, qui concernent prioritairement les pratiques œnologiques, permettront une meilleure adaptation des produits ;
- La nouvelle classification des produits entre appellations d'origine protégée, indications géographiques protégées et vins, permettra une meilleure information des consommateurs et une meilleure protection des dénominations géographiques d'autant que les règles d'étiquetage seront également simplifiées ;
- Les modes d'organisation économiques adaptés à notre filière, en particulier à travers les interprofessions, sont confortés, ce qui devrait être une des voies pour conserver une maîtrise du potentiel de production en ce qui concerne le secteur des indications géographiques, même si la libéralisation des droits de plantation, tel qu'on les connaît aujourd'hui, devrait être effective au plus tard en 2018.

.../...

L'**AGEV** regrette cependant que cette réforme n'ait pas été l'occasion de mettre en place une véritable stratégie commerciale en matière de commerce extérieur et que la réglementation sectorielle en matière d'étiquetage n'ait pu l'emporter sur les réglementations prises par les Etats Membres en matière de santé des consommateurs (logo femmes enceintes,...) au risque de générer des entraves techniques importantes aux échanges intra communautaires.

Dans une déclaration conjointe, Pierre MENEZ et Bruno KESSLER, co-présidents de l'AGEV ont déclaré :

«Beaucoup reste à faire pour confirmer le succès de cette réforme, dans les règlements d'application européens d'abord, mais encore plus au niveau national. La mise en œuvre en France doit être l'occasion de décentraliser bon nombre de décisions, et de moyens, pour donner plus de réactivité aux différentes régions de production».

□□□



L'**AGEV** REGROUPE EGVF (ENTREPRISES DE GRANDS VINS DE FRANCE) ET AFED (ASSOCIATION FRANÇAISE DES EMBOUTEILLEURS DISTRIBUTEURS). ELLE REPRÉSENTE **1.050 ENTREPRISES** VINICOLES QUI EN 2006 ONT RÉALISÉ **13 MILLIARDS** EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DONT 50% À L'EXPORTATION, ET COMMERCIALISÉ **35 MILLIONS HL DE VINS**, SOIT **75% DES A.O.C.**, ET **70% DES VINS DE PAYS ET VINS DE TABLE.**